

AVIS PUBLIC

Services professionnels en hydrogéologie - Réalisation d'une étude hydrogéologique pour l'implantation d'une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable N/Réf. MAC-2026-01

Le présent appel d'offres public a pour but de solliciter des soumissions pour la conclusion d'un contrat pour des services professionnels en hydrogéologie et en forage pour la Ville de Macamic.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra respecter les exigences décrites aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la politique de gestion contractuelle de l'**Organisme Municipal**.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles dès le **31 mars 2026** sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO). L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

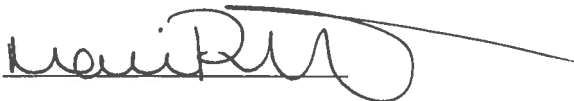
Les soumissions doivent être retournées dans une enveloppe portant l'inscription « **Soumission MAC-2026-01 - Réalisation d'une étude hydrogéologique pour l'implantation d'une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable** » et adressées à la Ville de Macamic, 70 rue Principale, Macamic, (Québec) J0Z 2S0, au plus tard le **30 avril 2026 à 11h00** et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

Le présent appel d'offres est effectué dans le cadre d'un appel d'offres public, toutefois, puisque l'estimation prévue est inférieure aux seuils d'appels d'offres publics prévus au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), il n'est pas soumis aux accords de libéralisation des marchés publics applicables.

L'**Organisme Municipal** ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

De plus, l'**Organisme Municipal** décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de toutes les soumissions.

Donné à Macamic, ce 31 mars 2026.



Marie-Pier Plante
Directrice générale